



Obligation du co-emprunteur

Par **Nanou578**, le **15/06/2008** à **22:08**

Bonjour. Il y a 4 ans j'ai acheté une voiture avec mon ex ami en tant que co-emprunteur. A notre séparation, il a pris la voiture, m'a signé une attestation disant qu'il assumerait seul le crédit, me dégageant de toute responsabilité. Il ne voulait pas faire la cession du véhicule légalement, j'ai donc dû me rendre dans un garage (où il avait laissé la voiture) accompagné d'un gardien de la paix pour pouvoir barrer la carte grise, lui cédant ainsi le véhicule. Depuis, il n'a jamais payé le crédit (la voiture a même été saisie peu de temps après ma cession). La société de crédit se retourne aujourd'hui contre moi afin que je règle sa dette (3500€). Je suis au chômage, élevant seule notre enfant, et lui est salarié. Comment dois-je faire? Les papiers qu'il m'a fait me suffisent-ils pour me dégager de ce crédit? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.